

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2023

Conseillers élus : 15
En exercice : 15
Présents : 9
Pouvoirs : 5
Absents excusés : 6

Date de convocation : 06 novembre 2023

Étaient présents : Mme Enza BAROTTE ; M. Raymond BECKER ; M. Damien FANCELLO ; Mme Catherine LECUYER ; M. Sylvain MARTIN ; M. Antoine ROSANO ; Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Michel TROMPETTE ; Mme Karine WEBER.

Étaient absents excusés : M. Jean-Jacques ARNOUX a donné procuration à Mme Nathalie ROUSSEAU ; Mme Charlotte BECKER a donné procuration à Mme Enza BAROTTE ; Mme Géraldine-Sophie CAPRON a donné procuration à Mme Karine WEBER ; Mme Pauline GUILBERT a donné procuration à M. Raymond BECKER ; Mme Patricia MELY a donné procuration à M. Antoine ROSANO ; M. Dominique WEYANT.

Secrétaire de séance : Mme Enza BAROTTE.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 04 septembre 2023.

Madame Le Maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

DÉLIB : 1.1-050/2023 : ACCEPTATION CONCLUSION COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

RAPPORT

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 13 septembre 2023 pour évaluer les charges transférées liées aux transferts des ZAE ci-après :

- ZAC des Brequettes à Gandrange ;
- Lotissement Industriel du Champ de Mars à Richemont ;
- Pôle Industriel le Malambas à Hauconcourt ;
- Zone Industrielle Légère Sud à Maizières-Lès-Metz ;
- Le Buner à Hagondange ;
- Zone du Triangle, Parc d'activités Nord et La Ponte à Talange.

Après avoir pris acte des charges annuelles estimées pour lesdites ZAE s'établissant à 278 231,09 Euros, 121 361,09 Euros de charges de fonctionnement et 156 870,00 Euros de charges d'investissement, la CLECT a décidé que les charges annuelles transférées pour les huit ZAE s'établissent à « 0 ». Rives de Moselle prendra en charge par son budget général le fonctionnement et l'entretien desdites ZAE ainsi que les investissements nécessaires.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur ces conclusions de la CLECT.

Madame le Maire demande d'approuver le rapport de la CLECT.

Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20231113-2023DEL050-DE
Reçu le 16/11/2023



**DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
CANTON DE ROMBAS
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ACCEPTE les conclusions de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées réunie le 13 septembre 2023.

VOTES : À L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture de Metz-Campagne pour contrôle de la légalité.

Au registre suivent les signatures.

Fait à Norroy-Le-Veneur, le 14 novembre 2023
Madame Le Maire, Nathalie ROUSSEAU



Accusé de réception en préfecture
057-215705112-20231113-2023DEL050-DE
Reçu le 16/11/2023

